

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage : 20/10/2023

Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Lydie BLOYER, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Jean-Pierre JACQUET, Liliane MERITET, Fabienne HUPPERT DHUME, Florent ROCHELET

Absents excusés : Mme MM. Joséphine SILVA, Jérémy SENTINELLE, Nicolas DOUILLEZ

Absents non excusés : Mme Aurore BERTRAND, M. Fabian QUIQUEMPOIX

Mme Nicole COSSIAUX est nommée secrétaire de séance

N° 2023/10/31/01

PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

M. le Maire présente au conseil municipal la liste des nouvelles dénominations d'adressage de la commune de Chamblet réalisée en collaboration avec un technicien de La Poste.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les noms attribués aux nouvelles voies (tableau en annexe),

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2023/10/31/02

LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL – 2 ROUTE DES ARTISANS

M. le Maire informe le conseil municipal du départ au 30 septembre 2023, de Mme Amandine ARROYO, du local qu'elle occupait à titre professionnel 2 route des Artisans. Il indique qu'il a été sollicité par une nouvelle infirmière, Mme Marie Alice DA COSTA, à la recherche d'un local pour installer son cabinet.

Le local situé 2 route des Artisans étant disponible, M. le Maire propose de le louer à Mme Marie Alice DA COSTA à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le local a une surface au sol d'environ 32,00 m² en rez-de-chaussée et 38,50 m² à l'étage. Le montant de loyer mensuel proposé est de 100 €.

Le bail professionnel à intervenir aura une durée de 6 ans. Le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de louer à compter du 1^{er} novembre 2023 à Mme Marie Alice DA COSTA, infirmière, le local professionnel situé 2 route des Artisans, dans les conditions ci-dessus indiquées,

AUTORISE M. le Maire à signer le bail afférent.

N° 2023/10/31/03

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ET SALLE ALEXANDRE LIMOGES

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'apporter un complément à la délibération adoptée le 8 juin 2023 relative à la location de la salle polyvalente. En effet, il paraît opportun de prévoir également un tarif pour la location de manière indépendante de la salle Alexandre LIMOGES (avec la cuisine).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} novembre 2023 les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente et de la salle Alexandre LIMOGES :

	Personnes habitant la communauté de communes	Personnes extérieures à la communauté de communes
Salle polyvalente		
vin d'honneur	50,00 €	70,00 €
salle seule	140,00 €	164,00 €
salle avec cuisine	250,00 €	280,00 €
Salle Alexandre LIMOGES		
salle avec cuisine	140,00 €	164,00 €

Ces tarifs de location s'appliquent du vendredi 19 h au dimanche 19 h.

La caution demandée pour la location d'une salle est de 150,00 €.

La réservation de la salle deviendra effective quand les intéressés auront versé 50 % de la location et fourni une attestation d'assurance. Cette somme sera encaissée dès la réservation. L'autre moitié sera versée au moment de la prise de possession des clés de la salle.

En cas de renoncement à la location de la salle par les intéressés, la somme versée lors de la réservation ne sera pas rendue.

La délibération du 8 juin 2023 est abrogée.

N° 2023/10/31/04

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « PETANQUE CHAMBLETOISE »

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été sollicité par le Président de l'association « Pétanque Chamblétoise » afin que soit accordée à cette dernière une subvention exceptionnelle.

M. le Maire propose donc qu'une somme de 100 € soit accordée. Ce montant correspond à l'enveloppe « divers » votée au budget 2023 dans le cadre des subventions et non encore attribuée à ce jour.

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix pour et 1 abstention (Nicole COSSIAUX),

DECIDE de verser, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 100 € à l'association
« Pétanque Chamblétoise ».
